

Date : Avril 2019

Objet : Centre National de la Musique (CNM)

A l’attention de :

**Madame Catherine Ruggeri**

Inspectrice générale des affaires culturelles

&

Présidente du Comité opérationnel du
 Centre national de la musique (CNM)

Madame la Présidente,

Madame l’Inspectrice générale des affaires culturelles,

Le projet de Centre national de la musique (CNM) est en passe d’aboutir. Le gouvernement vous a donné sa confiance pour le fonder, et depuis mars, vous présidez le comité opérationnel chargé, avec les représentants de l’état et des établissements concernés, de poser chacune des pierres nécessaires à son édifice : loi de création, loi de finance, décret concernant les statuts et les principes d’intervention… Ainsi, vous avez précisé votre méthode et indiqué votre volonté de vous appuyer sur un spectre large d’acteurs - ceci à travers différents espaces de travail, de façon à avancer sur tous les sujets, avec un consensus large et dans le temps imparti.

Nous partageons le désir de voir mis en place un établissement public national au service de toute la filière musicale et de toutes ses composantes. Ce souci de la diversité et cette volonté de convergences animent notre action pour la musique dans chacune de nos régions – ceci depuis plusieurs années.

En effet, le secteur des musiques actuelles se structure à l’échelle régionale depuis plus de 10 ans. Des pôles et réseaux régionaux ont été créés, par les acteurs en premier lieu, mais également à travers le volontarisme des conseils régionaux et des DRAC. Suite à la Loi Notre et à la nouvelle organisation territoriale, la structuration régionale des musiques actuelles s’est accélérée et homogénéisée en France - les réseaux régionaux s’ouvrant progressivement, et de plus en plus, à la diversité de la filière, au-delà des statuts, des finalités, des frontières esthétiques et des métiers.

Aujourd’hui, les pôles et réseaux régionaux musiques actuelles en France rassemblent près de 1.200 structures. Celles-ci emploient plus de 4.000 salariés et agissent sur l’ensemble des activités de l’écosystème musical : création, production, diffusion, accompagnement, action culturelle, médias, enseignement, formation, services, commerce… Les pôles et réseaux régionaux musiques actuelles agissent dans 12 régions métropolitaines ainsi qu’une région d’outre-mer. Nous y favorisons les coopérations entre acteurs de la musique, rendons possible des innovations sur de nombreux enjeux culturels, économiques et sociétaux. Nous y accompagnons les porteurs de projets et les collectivités. Nous y produisons de la ressource, de l’information, des données et des études spécifiques. Nous y faisons également le lien avec un certain nombre de dynamiques et de projets nationaux.

Des collaborations inter-régionales ont été initiées dès 2008. Aujourd’hui, la Coopération des Pôles et Réseaux régionaux de Musiques Actuelles mobilisent 13 organisations territoriales qui partagent ainsi des outils, des informations, et des mandats au sein d’espaces nationaux tels que l’IRMA, Agi-Son, la Plateforme de la vie nocturne, le GIP Cafés-cultures.

Le CNM est une nécessité pour l’écosystème des musiques actuelles qui pourra ainsi relever collectivement les enjeux qui sont les siens. Le choix de la « maison commune » est un choix que de nombreux acteurs ont déjà fait sur les territoires, depuis plusieurs années à travers la création des Pôles et réseaux régionaux de musiques actuelles. Ils en mesurent aujourd’hui les bénéfices. Le CNM, tel qu’il s’annonce, entre en résonnance avec ce que nous représentons à l’échelle des régions, du fait du périmètre « filière » et des missions qui sont pressenties pour l’établissement.

Nous avons pris connaissance du projet de loi de création de l’établissement, et fait des propositions dans le sens d’une approche équilibrée entre les parties. Car nous attendons du CNM qu’il soit efficient et capable de penser une filière « enfin réunie » dans la diversité de ses composantes : sphère privée lucrative, sphère privée d’utilité sociale (en sociétés ou associations), sphère de l’intérêt général (initiatives publiques ou subventionnées). Nous attendons du CNM qu’il soit ancré dans les droits culturels, contribuant ainsi à une démarche de concertation nécessaire, dans un esprit de co-responsabilité.

Nous attendons du futur établissement qu’il soit en capacité de tisser une stratégie de long terme avec les territoires, en s’appuyant notamment sur les DRAC et les Conseils régionaux qui sont devenus, depuis 2015, des partenaires clés du développement des musiques actuelles, tout en s’appuyant également sur nos organisations qui ont démontrées au niveau régional la maturité du secteur sur nombreux enjeux économiques et sociétaux. Impulsés depuis quelques années, les contrats de filière sont un bon exemple de la capacité des territoires à innover, à accompagner conjointement la structuration d’un secteur et les politiques qui le concernent. Avec 1,5 M€ consacré tous les ans à l’expérimentation de nouvelles mesures dans les régions, les Contrats de filière portent en eux une philosophie d’action qui peut représenter un gage de réussite pour le CNM.

Mais le lien entre le CNM et nos organisations régionales ne se résume pas aux Contrats de filière. La proximité rendue possible avec les projets, les entreprises, les collectivités locales… par nos organisations, fait plus globalement sens. Elle permet de qualifier les travaux d’accompagnement, de ressource, d’information, d’observation et de faire en sorte que l’écosystème s’approprie réellement ces travaux. Nous avons incontestablement des partenariats à inventer avec le CNM concernant ces missions communes. Les pôles et réseaux régionaux contribuent à l’aménagement du territoire et à la structuration de l’écosystème musical sur les territoires. Le futur CNM doit être en mesure de bénéficier du travail territorialisé que nous réalisons, et de le nourrir également.

Si nous souscrivons à la nécessité d’une organisation efficiente pour le CNM, nous pensons que celle-ci dépendra de la capacité de l’établissement de se nourrir de différents points de vue en assumant le foisonnement de la filière musicale. Le CNM doit être connecté aux territoires, et les entreprises de toutes natures qui s’y déploient doivent pouvoir se sentir parties prenantes de cette nouvelle « Maison commune ». Ce n’est qu’ainsi que l’attachement à l’établissement sera réellement suscité et que, par son entremise, de nouvelles solidarités seront rendues possibles.

C’est pourquoi, à travers ce courrier, nous vous demandons d’intégrer les espaces de travail que vous mettez en place dans le cadre du lancement du CNM. Au titre de la Coopération des Pôles et Réseaux régionaux de Musiques Actuelles, nous sommes en mesure de nous organiser pour ordonner une représentation légitime. En participant aux instances qui, aujourd’hui, le façonnent et qui, demain, le gouverneront, nous serons ainsi en mesure d’accompagner la réflexion, la naissance et le déploiement du Centre national de la musique.

Madame l’Inspectrice générale des affaires culturelles, et Présidente du comité opérationnel du CNM, nous espérons que vous serez sensible à notre démarche. Nous tenant à votre disposition pour en échanger, nous vous prions de croire, Madame, en l’expression de nos sentiments les meilleurs.

*Pour la Coopération des pôles et réseaux régionaux Musiques Actuelles*